

20 mai 2022 -14:46

Appartient à Conseil des ministres du 20 mai 2022

Accord entre la Belgique et l'Ukraine concernant le personnel diplomatique et consulaire

Sur proposition du Premier ministre chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'accord entre la Belgique et l'Ukraine concernant l'exercice d'activités à but lucratif de certains membres de la famille du personnel diplomatique et consulaire.

L'avant-projet de loi vise à faciliter l'exercice d'une activité rémunérée (en tant que salarié ou indépendant) par les membres de la famille des membres du personnel des missions diplomatiques et postes consulaires ukrainiens en Belgique, d'une part, et des missions diplomatiques et postes consulaires belges en Ukraine, d'autre part.

L'accord prévoit que les systèmes fiscaux et de sécurité sociale de l'État d'accueil s'appliquent à tout ce qui concerne l'exercice des activités rémunérées.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires
étrangères et des Affaires européennes
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be